

---

Adresse de vingt-deux habitants du hameau d'Herbières, commune de Savasse, district de Montélimar, qui annoncent la formation d'une société populaire et félicitent la Convention pour ses travaux, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de vingt-deux habitants du hameau d'Herbières, commune de Savasse, district de Montélimar, qui annoncent la formation d'une société populaire et félicitent la Convention pour ses travaux, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 241;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_20305\\_t1\\_0241\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20305_t1_0241_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 23/01/2023

des d. volontaires ; auxquels pères, mères, femmes et enfants a été donnée la somme de 30 sols par chaque semaine, ce qui a duré pendant une année entière, jusqu'au moment où la municipalité a fait une avance de 1 500 liv. aux familles qui se trouvaient dans le besoin. Ainsi la Société n'a rien négligé pour prouver l'étendue et la pureté de son patriotisme.

## 9

**La société populaire de Rethel, département des Ardennes, a placé sur les frontières un cavalier pris dans son sein, qu'elle a armé et équipé.**

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## 10

**Vingt-deux habitans du hameau d'Herbières, commune de Savasse, district de Montélimar, annoncent qu'ils viennent de former une société populaire: ils ont érigé leur église en temple de la Raison; ils en ont déposé tous les effets au district. Ils félicitent la Convention sur ses glorieux travaux.**

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Herbières, 1<sup>er</sup> vent. II] (3).

« Citoyen président,

Dis à la Convention que nous aussi, dans le hameau de Herbière, composé de 22 habitans, de la commune de Savasse, district de Montélimar, nous avons formé une Société populaire; et elle a tellement contribué à propager les lumières de la vérité et détruire les préjugés du fanatisme que nous n'avons plus voulu de prêtres, et nous avons converti notre ci-devant église en un temple de la Raison. Les vases et effets métalliques, ont été envoyés à la Monnoye, le linge au dépôt du district pour faire des ligatures, et du charpie (*sic*) pour les défenseurs de la patrie, blessés au combat; les étoffes seront vendues et les assignats seront convertis en souliers pour nos frères des frontières. Dis encore à la Convention, que ce hameau est éloigné d'une grande lieue de la commune ou ordinairement on affiche ses décrets, et que nous ne pouvons les connaître qu'avec une grande difficulté, qu'en conséquence nous la prions de décréter qu'à l'avenir ils nous seront adressés directement comme aux municipalités, dis lui enfin que la Société de Herbière la félicite sur ces glorieux travaux et particulièrement sur le gouvernement révolutionnaire, sur l'extinction de la mendicité et sur l'organisation de l'éducation publique, qu'elle l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix et ça ira; Vive la République. »

POURRET fils (*présid.*).

(1) P.V., XXXIV, 58.

(2) P.V., XXXIV, 58. B<sup>in</sup>, 8 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(3) C. 297, pl. 1016, p. 31.

## 11

**L'agent national près le district de Douai écrit que la présence des ennemis sur les frontières, loin de diminuer la valeur des biens nationaux, semble l'augmenter. Dans les mois de nivôse et pluviôse, des biens nationaux estimés 140,330 liv. ont été vendus 233,220 liv.; des biens d'émigrés, estimés 41,596 liv., ont été adjugés à 90,760 liv. (1).**

La mesure de terre, qui en 1790 se vendoit de 1 000 à 1 200 liv., se vend en ce moment près de 3 000 liv. Des maisons qui auroient été cédées pour 5 000 livres, ont été portées à 10 000 liv. (2).

Mention honorable insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines.

## 12

**La société populaire de Fougères annonce l'envoi de 172 marcs 3 onces 5 gros d'argenterie provenant des églises de diverses communes, et de la somme de 3,014 liv. 8 sols en numéraire.**

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

## 13

**Les sociétés populaires de Golfech, département de Lot-et-Garonne, de Gigny, département du Jura, et de Landau, font leurs offrandes à la patrie. La première, de 110 paires de bas, 62 chemises, et de l'argenterie de l'église; la seconde, de 46 marcs 2 onces d'argent, et de 127 livres de cuivre, envoyés au district; la troisième, de 2 gros un seizième d'or, 4 onces de galons d'argent et or, une once 5 gros d'argent, 150 liv. en assignats, et 172 liv. en numéraire.**

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

a

[Golfech, s.d.] (5).

« Nous aussi, Citoyens représentants d'un peuple libre, sommes républicains; nous aussi haïssons les tyrans, les despotes, la féodalité, personne plus que nous campagnards, ne ressentait les effets malheureux de cette féodalité, aussi avec joie, avec mille transports d'allégresse acceptâmes-nous la constitution républicaine, et pour la défendre nous comptons de notre commune, sur un nombre de 1 054 habi-

(1) P.V., XXXIV, 59. B<sup>in</sup>, 3 germ.; *Ann. patr.*, n° 448; *M.U.*, XXXVIII, 55; *Mon.*, XX, 36.

(2) *J. Mont.*, n° 131; *F.S.P.*, n° 264.

(3) P.V., XXXIV, 59.

(4) P.V., XXXIV, 59. B<sup>in</sup>, 28 germ. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(5) C 297, pl. 1016, p. 32.